

Conseil communal de Jalhay du 20 décembre 2021

20 points ont été présentés en séance publique.

A l'unanimité, le Conseil a :

- adopté les nouveaux contrats d'accueil des crèches « Les P'tites Abeilles » et « Les P'tits Sotais » pour être en phase avec la nouvelle circulaire.
- approuvé l'élargissement d'un tronçon du chemin vicinal n°5 dans le cadre du projet d'aménagement d'un parking de 25 places sur la parcelle cadastrée section B, n°2417A5, Chemin de Belle Heid à Jalhay. Le passage des services de secours sera ainsi facilité et il y aura moins de stationnements anarchiques.
- adopté la convention d'adhésion à la centrale d'achat pour la gestion patrimoniale des réseaux (Accord-cadre pour le curage de tronçons d'égouttage conclu par l'Association Intercommunale pour le démergement et l'épuration des Communes de la Province de Liège - A.I.D.E.).
- approuvé la répartition des subsides 2022 au associations. A l'instar d'autres communes, le groupe Oser, soutenu par le groupe Choisir Ensemble, aurait cependant voulu avoir la création d'une liste de critères de subsidiation des associations. La majorité préfère subsidier les associations par expérience du terrain et connaissance des besoins. Le bourgmestre rappelle que les associations sont gâtées à Jalhay par rapport aux autres communes.
- approuvé la dotation 2022 à la Zone de Police des Fagnes (montant : 784.958 €).
- approuvé la dotation 2022 à la Zone de secours Vesdre-Hoëgne & Plateau (montant : 310.019 €).
- approuvé les points à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaires et/ou extraordinaires des Intercommunales ECETIA SCRL, RESA SA, SPI, AQUALIS et ENODIA et INTRADEL de décembre 2021.

Le Conseil communal a à nouveau pris acte de la démission de 3 membres (Joseph Moureau, Martine Thorez et Thibault Schmitz) de la Commission locale de développement rural (C.L.D.R.).

Malgré l'abstention de l'opposition, le Conseil a approuvé les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022 du C.P.A.S. Les recettes et les dépenses s'élèvent à 2.332.493 € (l'intervention communale est de 905.544 €).

Bien que le groupe Oser s'abstienne, le Conseil a approuvé les conditions et les modes de passation du Marché public de services relatif à l'élaboration d'un guide communal d'urbanisme (montant estimé : 36.000 € TVA comprise). Le groupe Oser aurait souhaité que la population puisse avoir une participation active dans les décisions urbanistiques, alors que la majorité préfère se limiter à des consultations.

Nonobstant le vote négatif de l'opposition, le Conseil a approuvé les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022 de la Commune. Il n'est pas facile d'établir un budget dans le contexte des crises des scolytes, de la Covid 19 et des inondations. Nous connaissons une hausse des matières premières exceptionnelles et les coûts de personnel augmentent considérablement. La Commune a décidé de ne pas présenter un déficit à l'exercice propre, alors que la Tutelle permet un déficit de 5%. La commune a reçu un subside de 580.000 € afin de réaliser les réparations dues aux inondations. Les recettes de bois s'élèvent à 550.000 € en

2021 ; c'est mieux, mais le niveau de 2018 (820.000 €) est loin d'être atteint. Le coût des assurances explose (elles passent de 40.000 € à 150.000 €, les assurances ont cassé les anciens contrats avec notre commune, car elles estimaient que les montants étaient beaucoup trop bas). Nous bénéficions à nouveau d'une compensation de 79.000 € pour les transfrontaliers qui paient leurs impôts dans les pays voisins.

A l'extraordinaire, les investissements s'élèvent à 2.644.560 € à l'exercice propre et 7.628.000 € avec les exercices antérieurs. Une somme de 1.095.000 € est prévue pour les économies d'énergie, 769.000 € pour les voiries, 180.000 € pour la mobilité, 75.000 € pour la construction d'un bassin d'orage à Nivezé, ...

La commune a aussi octroyé un subside de 120.000 € au club de football de Jalhay dans le but d'améliorer leurs infrastructures. L'opposition a souligné un problème de conflit d'intérêts dans le fait que l'échevin des Sports Michel Parotte est aussi président du RCS de Jalhay. La directrice générale a précisé qu'il n'y a aucune infraction dans le cas présent, car il n'y a pas d'intérêt personnel.

Je vous souhaite au nom de mon groupe d'excellentes fêtes de fin d'année.

Cordialement,

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC